

Objet : Convocation

Toucy, le 6 février 2018

Mesdames, Messieurs les Délégués Communautaires,

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu :

Mardi 13 février 2018 à 19h
Salle des Sports – 89170 SAINT FARGEAU

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du 20 Décembre 2017
- 2) Economie :
 - Examen d'une demande de subvention de l'entreprise « Poterie Normand SN » au titre de l'immobilier d'entreprise
 - Contrat de location-vente avec option d'achat pour le bâtiment relais sis ZI de Toucy avec l'entreprise RD Bois
 - Bail précaire pour la location du bâtiment sis ZA Cote Renard à Villefranche sur la commune de Charny-Orée de Puisaye
 - Bail précaire avec l'association « La Recyclerie de Puisaye Forterre » pour la mise à disposition de l'ensemble immobilier sis chemin de Ronde à Toucy
- 3) Tourisme :
 - Règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique à vocation touristique
 - Examen d'une demande de subvention de la SAS Ecolodge Beauregard dans le cadre de la création d'hébergements touristiques à Treigny
- 4) Patrimoine :
 - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du siège communautaire
- 5) Développement durable :
 - Méthodologie d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
 - Création d'un Comité Technique Climat-Air-Energie et d'un Comité élargi « Objectifs Puisaye Forterre 2030 ».
 - Adhésion de la Communauté de communes à la charte « Informations et Données Ouvertes en Bourgogne-Franche-Comté » (IDÉO BFC)
- 6) PIG Habitat : Participation financière aux dossiers individuels
- 7) Service ADS (Autorisation du Droit des Sols)
 - Convention de prestation de service avec la commune de Coulanges sur Yonne
 - Facturation du service commun
- 8) Maison de santé de St-Sauveur – Conventionnement avec un praticien
- 9) Petite Enfance :
 - conventionnement et versement d'un acompte de subvention 2018 pour les associations « Calinours » et « enfance et loisirs »

10) Jeunesse et Sports :

- Tarifs séjour mutualisé Centre de Loisirs de Pourrain
- Centre de loisirs de Forterre : tarifs séjours adolescents et nouveaux tarifs du centre

11) Gestion des déchets :

- Convention entre la Communauté de Communes de Puisaye Forterre et la Communauté de Communes du Haut Nivernais Val d'Yonne pour l'accès des habitants aux déchetteries d'Etas la Sauvin et Coulanges sur Yonne
- Lancement d'un MAPA pour l'exploitation des déchetteries communautaires
- Adhésion à l'ASCOMADE
- Adhésion à AMORCE
- Convention et groupement de commande pour l'achat d'analyses de composts, de produits dérivés.
- Evolution des modalités du marché de collecte OM et biodéchets
- Marché SEPUR – Examen du protocole d'accord de sortie et suite à donner
- Vente du compost de la plateforme de Ronchères
- Convention et groupement de commande pour l'achat de sacs biodégradables, de bio-seaux et de bacs de collecte des biodéchets
- Mise en place d'une redevance spéciale pour les professionnels

12) GEMAPI :

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin du Breuvon : cotisation 2018 et produit taxe GEMAPI
- Retrait de la délibération n°0375/2017 suite à une erreur d'écriture

13) Ressources humaines

- Organisation des services

14) Finances :

- Vote des attributions de compensations provisoires 2018
- Ouverture de crédit pour les comptes non mouvementés en 2017
- Remboursement de frais
- Admissions en non-valeur
- Effacement de dettes

15) Fourrière animale

16) Point sur les dossiers en cours

17) Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Délégués Communautaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI



Note de synthèse en pièce jointe

Destinataires : Convocation envoyée à tous les délégués titulaires et suppléants.

Pour les communes ne disposant que d'un siège, conformément à l'article L5211-6 du CGCT, le suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions du Conseil Communautaire en cas d'absence du délégué titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président.